



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 44407

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir des instituts universitaires de formation des maîtres et plus particulièrement de leurs antennes. Le recrutement des enseignants à l'issue d'un concours accessible aux titulaires d'un master, réduit le métier d'enseignant à une formation initiale sanctionnée par un diplôme universitaire sans autre apprentissage ou presque. La suppression des IUFM liée à cette réforme a des conséquences importantes. Sur le plan de l'aménagement du territoire, la présence de 31 IUFM sur 130 sites confère à ces établissements une proximité avec les besoins de chaque département, tant pour la formation initiale et continue que pour des actions de formation permanente. Ainsi, les jeunes enseignants de l'Ardèche peuvent-ils poursuivre une année de stage à Privas après leur réussite au concours. Cette offre de proximité constitue un intérêt certain si l'on considère l'éloignement de l'université qui se trouve à Grenoble. Toute forme de reconcentration dans les centres universitaires aurait des effets préjudiciables pour les étudiants comme pour les territoires. Devant les inquiétudes très fortes exprimées de toute part quant à la perspective de suppression des instituts universitaires de formation des maîtres, il lui demande donc de bien vouloir préciser ses intentions sur l'avenir de ces antennes et particulièrement de celle de Privas.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2007, dans le cadre de l'application de la loi d'orientation de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, les IUFM sont intégrés aux universités sous la forme d'écoles internes. Cette intégration implique le transfert à l'université du patrimoine, des personnels et des missions des IUFM. Ainsi, l'ensemble des antennes départementales ont été maintenues et constituent désormais des sites de formation des universités d'intégration. L'offre proposée permet de garantir un équilibre sur l'ensemble du territoire national tout en prenant en compte sa diversité ; la proximité des lieux de formation et de stage est une des spécificités qu'il convient de préserver pour l'apprentissage du métier d'enseignant.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44407

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2479

Réponse publiée le : 7 juillet 2009, page 6914